

**Séance ordinaire du 30 avril 2026
Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la commune de SERRIERES-EN-CHAUTAGNE**

Délibération n°2026-030

Objet : Finances – Affectation du compte de résultat 2025

Date de la convocation et de l'affichage : Vendredi 24 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de pouvoirs : 02

Nombre de votants : 14

L'an deux mille vingt-six, le 30 avril, le conseil municipal de la commune de Serrières en Chautagne, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Brigitte TOUGNE-PICAZO, Maire.

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
TOUGNE-PICAZO Brigitte	X			
PARIS Nicole	X			
MERLE Alexandre	X			
TRUCHE Nadine	X			
BERTRAND Éric			X	
MARMORAT Christophe	X			
PIEDVACHE Gaëtan	X			
HERITIER Jocelyne	X			
DJEZZAR Malika	X			
FILLOUX Béatrice	X			
FONTAINE-VIVE Julien	X			
CAUBIEN Louise		X		FONTAINE-VIVE Julien
MONOD Florian		X		TOUGNE PICAZO Brigitte
PERRIN Elisa	X			
FAUCONNET Julien	X			

A été nommé secrétaire de séance : Béatrice FILLOUX

En application des articles L. 2311-5, R. 2311-11, R. 2221-48-1, R. 2221-90-1, R. 2311-13, D. 5217-12 et D. 5217-13 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le résultat de l'exercice précédent est affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la clôture de l'exercice suivant.

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Mme le Maire :

Après avoir examiné le compte financier unique,

Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

Résultat de fonctionnement :

Résultat de l'exercice : 461 373.88 €

Excédent antérieur reporté (002) : 1 351 947.58 €

Résultat à affecter : 1 813 321.46 €

Résultat d'investissement :

Résultat de l'exercice : -249 053.62 €

Excédent antérieur reporté (001) : 676 377.94 €

Résultat d'investissement à reporter sur 2026 : 427 324.32 € (excédent)

Solde des restes à réaliser = 0 €

Décide d'affecter les résultats comme suit :

- La totalité du résultat de fonctionnement 2025 soit **1 813 321.46 €** est affectée en section de fonctionnement sur le compte 002 Excédent de fonctionnement reporté (budget primitif 2026).
- Pour mémoire le solde d'exécution de la section d'investissement soit **427 324.32 €** est reporté en recettes d'investissement sur le compte 001 Solde excédentaire de la section d'investissement (budget 2026).
- Pas d'affectation spécifique au compte 1068.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- ✓ **DECIDE** d'affecter le résultat 2025 comme indiqué ci-dessus.

Fait et délibéré à Serrières-en-Chautagne le 30 avril 2026.

Mis en ligne sur le site internet de la commune à compter du 11 mai 2026.

Le Maire certifie sous la responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au représentant de l'Etat le 11 mai 2026.

Le Maire
Brigitte TOUGNE-PICAZO



Le Secrétaire de séance
Béatrice FILLOUX

